



Le + syndical

# - La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical Central UES

- Mireille DE VOLDER (GFI Informatique Méditerranée) - Alain GUILLOU (GFI Informatique OUEST) - Benoît WENK (GFI Informatique EST) -  
- Olivier YERLE (GFI Progiels) - Pierre ROI (GFI Informatique et Production) -

Numéro 134 - 15 Octobre 2010

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI  
Bureau 1117, 6 bd du Général Leclerc  
92115 Clichy  
- Mail : [cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr) - ATTENTION :  
NOUVEAU N° TEL FIXE : 01 41 27 09 55 (répondeur  
si absent) / tél portable : 06 83 09 41 92  
WEB : [www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi) ou  
moteur de recherche + cgcgfi

## Salaire, Santé, Retraite : mêmes combats !

### \* la CFE-CGC

demande la présence d'une représentation du personnel dans le « comité salaires » qui se réunit tous les mois en présence de représentants de la direction et du management pour valider (ou non !) les augmentations de salaires et/ou les primes attribuées aux salariés.

La CFE-CGC dénonce le manque de transparence dans les décisions prises par ce comité.

### \*\* 3 scénarii

**exclusifs** proposés par la direction au cours de la commission paritaire du 6 octobre 2010 :

- soit +1% pour tous les salaires <25K€,
- soit +1% pour tous les salaires < de 15% au moins, à la moyenne constatée pour le même coefficient (jusqu'au coeff 130 inclus),
- soit +1,5% pour tous les salaires < de 15% au moins, à la moyenne constatée pour le même coefficient (jusqu'au coeff 115 inclus)

Juillet 2010. La CFE-CGC et la CGT claquent la porte des **négociations salariales** (cf notre lettre n°131 juillet 2010) face aux propositions minimalistes de la direction à savoir : 0,75% d'augmentation pour 200 salariés environ ! Et pour tous les 4900 « restants » ? Une *éventuelle-augmentation-individuelle-sur-proposition-du-manager-et-après-passage-dans-le-huis-clos* du mystérieux « comité salaires\* »...on connaît la chanson !

Octobre 2010. La direction, qui aurait pu (dû ?) mettre à profit la trêve estivale, pour s'inspirer de nos propositions - **un socle d'augmentation pour tous + un étage d'augmentations individuelles** - est restée scotchée sur sa position : selon le scénario \*\* qui sera finalement retenu, seuls 131 à 225 salariés seraient bénéficiaires des mesures collectives pour 1% ou 1,5% d'augmentation !

**Pour la CFE-CGC, c'est bonnet-blanc ou blanc-bonnet, comme en 2009 !**

**Pour la direction c'est son dernier mot :**

**Mesdames et Messieurs les syndicalistes, signez l'accord ... ou circulez !**

La CFE-CGC déplore que la « transformation » du groupe GFI, largement proclamée et désormais achevée, ait laissé de côté le domaine social et particulièrement la politique salariale !

**Signer aujourd'hui un tel accord, c'est encourager la direction dans une politique salariale exclusivement adressée aux « bas salaires » et, peu à peu, tirer inéluctablement tous les salaires vers le bas !**

**La CFE-CGC n'accompagnera pas la direction dans cette spirale infernale : que celle-ci prenne ses responsabilités !**

Au fait, et la **Santé, comme ça va ?** « Comme ci, comme ça »...car la **direction a tenté un joli coup de poker** en lançant unilatéralement et soudainement un appel d'offres courtier/assureur visant à instaurer un régime commun de prévoyance et frais de santé pour tous les salariés du Groupe en France au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (*les salariés qui financent environ 50% des coûts apprécieront la méthode !*) : l'issue de l'opération en cours dépendra des « cartes » de chacun !

**La direction serait-elle joueuse ... ?**

**La CFE-CGC quant à elle, s'appuiera sur les travaux effectués depuis plusieurs années, par les représentants des salariés dans la commission de suivi prévoyance/santé** afin de privilégier les solutions assurant le maintien d'un équilibre durable entre niveau des garanties offertes et cotisations, seul moyen d'asseoir la pérennité de nos régimes.

**Enfin, pour ce qui est de la Retraite**, la CFE-CGC a pris une part très active dans les mobilisations des 7, 15 et 23 septembre, puis des 2, 5 et 12 octobre et continuera de le faire le 16 octobre (*nous écrivons ces lignes le 15 octobre*), et ensuite, par-delà le temps des débats parlementaires !

Nos représentants mèneront la bataille jusqu'au bout, afin que **nos arguments de bons sens** soient pris en compte ! (cf notre site WEB : [www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi) et notre dossier complet)

**Salaire, Santé, Retraite : mêmes combats ! La CFE-CGC est sur tous les fronts pour la prise en compte et la défense de vos intérêts !**

**Réforme des retraites : la CFE-CGC fait le buzz !**

La **CFE-CGC** ira jusqu'au bout des débats parlementaires pour faire entendre, défendre et voir aboutir ses revendications. La bataille sur les retraites est loin d'être terminée : l'avenir des retraites reste à construire et dépassera le temps des débats au Sénat !

La **CFE-CGC** ne s'inscrit pas dans le retrait du projet en cours mais dans la prise en compte de ses demandes, parmi lesquelles :

- la nécessité **d'élargir l'assiette de financement et la mise en place d'une Cotisation sociale sur la consommation**,
- l'installation d'un « **bouclier retraite** » afin de **garantir à chacun un niveau de pension minimum**, fonction de sa carrière professionnelle,
- la **prise en compte des années d'études supérieures et des stages dans le calcul de la retraite**,
- l'obligation pour les employeurs de **respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**.

La question des retraites touche chacune et chacun d'entre nous et pour longtemps : c'est pourquoi la mobilisation de nos adhérents et de nos sympathisants, loin de faiblir, se renforce au contraire, jour après jour !

**Néanmoins, ces salariés qui viennent de tous les horizons savent qu'il faudra se battre encore longtemps et sans faiblir, pour que la raison et le bon sens de nos propositions, finissent par l'emporter !**

**Et Vous ... qui ne nous avez pas encore rejoints,  
n'est-il pas temps, aujourd'hui, de vous engager à nos côtés ?**

A l'heure où le Conseil Constitutionnel vient de confirmer la **CFE-CGC** dans son rôle particulier de « syndicat des cadres et de l'encadrement » (*techniciens, agents de maîtrise et cadres, soit plus de 90% de l'effectif de GFI*), **il nous faut poursuivre la construction d'une véritable 3<sup>ème</sup> force syndicale\* et conforter ainsi 66 ans passés au service de la représentation et de la défense de vos intérêts spécifiques !**

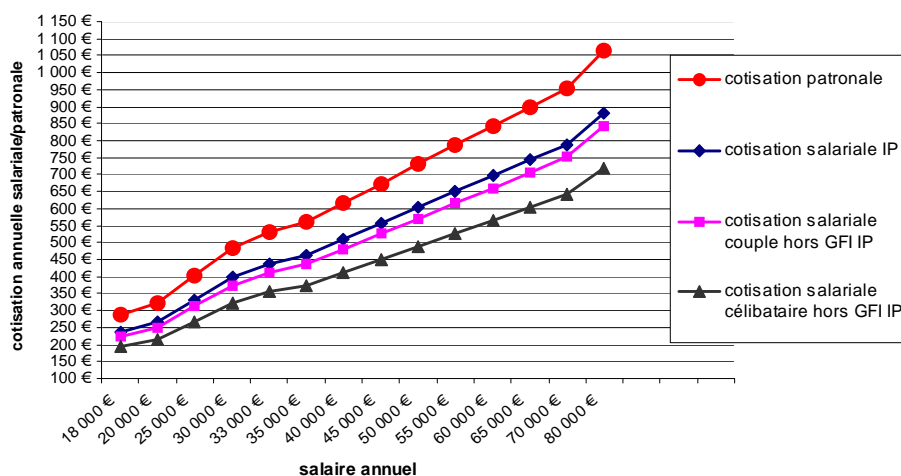
*\* la loi du 20 août 2008 relative à la mesure de la représentativité syndicale est un véritable « Yalta » du paysage syndical d'aujourd'hui, visant à n'y conserver que 2 acteurs ... nous vous laissons le soin de deviner lesquels !*

**Connaissez vous le montant annuel de votre cotisation à la mutuelle GFI ? Le graphe ci-dessous vous permet de le découvrir en un clin d'œil...**

Dans notre lettre n° 123 de novembre 2009 ( cf notre site WEB : [www.fieci-cgc.org/cgcqfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcqfi) rubrique « nos publications, lettres mensuelles »), nous vous avons tout dit , ou presque, sur la mutuelle en vigueur à GFI ! Les salariés de GFI IP ayant intégré l'UES depuis lors, il nous paraît utile de faire un point objectif sur le coût de ce dispositif de protection sociale ô combien important !

**Pour mémoire** : les salariés de GFI IP ont un taux de cotisation unique, en revanche les salariés de GFI Informatique, GFI Progiiciels et Némausic disposent de 2 taux différenciés selon qu'ils adhèrent comme célibataire ou en couple (NB : dans les deux cas, les enfants à charge sont intégrés dans le régime, l'écart est de 30% au niveau de la cotisation salariale, la cotisation patronale étant la même dans les deux situations).

**Montant annuel de la cotisation mutuelle en fonction du salaire dans l'UES GFI (GFI Informatique, GFI Progiiciels, Némausic et GFI IP)**



**Explication** : le salarié s'acquitte (prélèvement mensuel sur sa paie) de la seule cotisation « salariale » (cf l'une des 3 courbes du bas selon la situation du salarié).

La cotisation totale versée à l'assureur est la somme de la cotisation patronale (courbe du haut) et de la cotisation salariale.

Il est à noter que les garanties ne sont pas exactement les mêmes pour GFI IP et pour les autres entités de l'UES.

**Les travaux menés par la commission de suivi prévoyance / santé,**

(CFDT, CFE-CGC, CGT et SUD Groupe GFI) dans le cadre de l'appel d'offres courtier/assureur en cours, viseront à faire converger les garanties vers le niveau le plus élevé possible tout en veillant à maintenir un équilibre durable du régime, et donc des cotisations maîtrisées : dans un contexte général de consommation médicale en croissance, de désengagements de la Sécurité Sociale et de nouvelles taxes sur les assurances, ce sera un véritable challenge à relever ! **Nous ne doutons pas que la direction adoptera, elle aussi, ces principes de saine gestion dans le souci du « mieux-être » des 6000 salariés du Groupe en France !** à suivre !